

2.1. La vie quotidienne des combattants et des civils

**Je comprends
Parcours de paix**

- CM1-CM2 -

Voter pour mes droits

Présentation

Cette initiative est axée sur les droits de l'enfant. L'activité consiste à faire voter les participants et de comparer les résultats avec ceux obtenus en réalisant la même opération auprès d'enfants colombiens lors du vote national des enfants pour la paix en 1996.

Objectifs :

- ◆ Assimiler les droits dont dispose chaque enfant
- ◆ Sensibiliser aux devoirs de tout citoyen, comme celui de voter
- ◆ Questionner la valeur de ces droits et la façon dont ils peuvent être appliqués

Indications pratiques

Durée estimée de l'activité : une séance de 50 minutes

Nombre de participants : l'enseignant et sa classe

Lieu : salle de classe

Préparation préalable

Matériel nécessaire :

Une urne, fabriquée à partir d'une boîte dans laquelle on découpe une fente – ou – empruntée à la Mairie

Prévoir des enveloppes (x nombre de participants)

Imprimer la fiche Elève comportant les bulletins de vote, multipliée par le nombre de participants

Imprimer la Fiche Enseignant

Consignes

Proposition de déroulement

1. Informer les participants du vote des enfants organisé en 1996 en Colombie à partir de la fiche enseignant.
2. Distribuer la fiche des bulletins de vote à chaque élève. Lire ensemble les 12 droits énumérés et discuter autour des Droits de l'enfant.
3. Inviter les élèves à voter eux-mêmes en cochant une des cases du bulletin et en déposant ce dernier dans l'urne.
4. Procéder au dépouillement.
5. Comparer les résultats des élèves à ceux des enfants colombiens.

<p style="text-align: center;">Droit à la vie</p> <p>... à en profiter, à être en bonne santé</p>	<p style="text-align: center;">Droit à un environnement sain</p> <p>... à une alimentation adaptée, à une habitation agréable et saine, à l'eau et l'air pur</p>
<p style="text-align: center;">Droit à ne pas travailler avant l'âge autorisé</p> <p>... à ce que l'éducation et la formation soient prioritaires jusqu'à l'âge légal du travail</p>	<p style="text-align: center;">Droit à être (secourus) les premiers</p> <p>... en cas d'inondation, de tremblement de terre, de glissement de terrain et en tant qu'orphelin</p>
<p style="text-align: center;">Droit à l'éducation</p> <p>... à étudier, jouer et se détendre</p>	<p style="text-align: center;">Droit à la différence</p> <p>... à être traité équitablement sans considération de race, de coutume ou de religion</p>
<p style="text-align: center;">Droit à la liberté d'expression</p> <p>... à s'informer, à penser, à s'exprimer, à décider et à se réunir avec d'autres enfants</p>	<p style="text-align: center;">Droit à la paix</p> <p>... à être protégé dans les situations de conflits armés ou de guerre</p>
<p style="text-align: center;">Droit à l'amour et à la famille</p> <p>... à un foyer, à l'amour et la protection de nos parents, à un nom et une identité</p>	<p style="text-align: center;">Droit à des soins particuliers</p> <p>... pour ceux qui ont des difficultés pour voir, entendre, parler, marcher et s'exprimer</p>
<p style="text-align: center;">Droit à être bien traité</p> <p>... à la protection contre les mauvais traitements, la drogue et les abus sexuels</p>	<p style="text-align: center;">Droit à la justice</p> <p>... à bénéficier des dispositions particulières de la loi en cas d'enfants accusés</p>

Fiche – Enseignant

Le vote national des enfants pour la paix de 1996 en Colombie

Dans un climat difficile de luttes, de division des milieux politiques responsables et de désillusion de la part de la population, le « Réseau national d'initiatives citoyennes pour la paix et contre la guerre » a organisé un vote des jeunes de 7 à 18 ans sur leurs droits, en s'appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce vote a eu lieu en 1996, dans tout le pays, avec l'appui des autorités locales et des milieux économiques et avec le soutien de l'UNICEF.

Après trois jours de scrutin, c'est près de 3 millions de jeunes qui ont donné la priorité au droit à la vie et au droit à la paix parmi les 12 droits énumérés.

Les résultats du vote

droit à la vie	26%
droit à l'éducation	7,2%
droit à l'amour et à la famille	10,4%
droit à l'environnement	5,7%
droit à la différence	5,3%
droit à une protection spéciale	1,6%
droit à ne pas être exploité	4,1%
droit à la liberté d'expression	5,7%
droit à la protection contre la maltraitance	8,1%
droit à être secouru les premiers	2,6%
droit à la paix	19,8%
droit à la justice	2,8%

Encouragées par la réussite du vote des enfants en 1996, un certain nombre d'associations ont créé un nouveau collectif pour organiser un vote des adultes contre la guerre et pour la paix à la faveur d'élections nationales en octobre 1997.

En dépit de certaines réserves, c'est plus de 8 millions de Colombiens qui se sont exprimés en faveur de la paix à cette occasion, faisant de ce vote populaire une véritable référence pour la nation colombienne.

Quelques jours plus tard, le Président de l'époque, Ernesto Samper, a répondu à la volonté des enfants et des adultes de son pays et a annoncé la fin du recrutement dans l'armée des enfants de moins de 18 ans.

Les droits des enfants

Parmi les textes portant sur les droits des enfants par rapport à la guerre, 3 sont à retenir :

- ◆ La « Convention relative aux droits de l'enfant » de l'ONU qui est le texte de référence pour les droits des enfants en général (20 novembre 1989)
- ◆ La « Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflits armés » de l'ONU (14 décembre 1974). Ce texte porte spécialement sur la situation des civils – parmi lesquels une grande proportion de femmes et d'enfants – dans les conflits armés.
- ◆ Le Protocole additionnel à la Convention des droits de l'enfant, protocole concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (25 mai 2000). Ce protocole défend spécifiquement les droits des enfants afin qu'ils ne soient pas impliqués dans les conflits armés (enfants soldats)